

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts

Compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 30 mars 2021

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 31
Pouvoirs : 7
Votants : 38

Date de convocation : 23 mars 2021
Date d'affichage : 23 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trente mars à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la Communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur DESAMAISON Guy, Madame BARNET Suzanne, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame CADART Anne-Marie, Monsieur VORDONIS Patrick, Madame NOTTOLA Virginie, Monsieur MONTAUSIER Sylvain, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur GIOVANNONI Patrick, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Monsieur LAZERME Stephen à Monsieur ONETO Jean-François
Madame MELEARD Josyane à Monsieur ONETO Jean-François
Monsieur BARIANT Jean-Pierre à Madame NOTTOLA Virginie
Madame VLAHOFF Sandrine à Monsieur WITTMAYER Bruno
Monsieur BAKKER Hubert à Madame GAIR Laurence
Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur DESAMAISON Guy

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°001/2021

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-François Oneto, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, relatif à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 273-5 et L 273-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant la démission de Monsieur Joseph Garcia de son mandat de conseiller municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière entraînant automatiquement la perte de son mandat de conseiller communautaire au sein de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Monsieur le Président procède à l'installation officielle de l'élu cité ci-dessous en qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la commune d'Ozoir-la-Ferrière :

Conseiller communautaire appelé à le remplacer

MONTAUSIER Sylvain

DELIBERATION N°002/2021

OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Oneto, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, relatif au compte-rendu au Conseil communautaire de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°015/2020 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 au terme de laquelle, le Conseil communautaire a délégué au Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues depuis le précédent Conseil communautaire et relatives aux points suivants :

Numéro d'acte	Objet	Dépenses engagées
113/2020	ANNULE ET REMPLACE la décision n°111/2020 portant sur la désignation de la société SECU PROTECTION pour la mission de sécurisation du chantier de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Tournan-en-Brie suite à une erreur du montant de la prestation	16 756,38 euros HT 20 107,66 euros TTC
114/2020	Signature de l'avenant n°4 au marché 19M010 avec l'entreprise société COLAS IDFN relatif aux travaux pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Tournan-en-Brie - Lot n°1 - VRD	7 099,50 euros HT 8 519,40 euros TTC Nouveau montant du marché pour le lot 1 929 139,11 euros HT 1 114 966,94 euros TTC
115/2020	Signature de l'avenant n°2 au marché 17M0001 avec la société DM SERVICES relatif à la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage intercommunales situées à Lésigny et à Tournan-en-Brie	3 150,00 euros HT 3 780,00 euros TTC Nouveau montant annuel du marché 87 675,00 euros HT 105 210,00 euros TTC
116/2020	Signature de l'avenant n°3 au marché 17M0001 avec la société DM SERVICES relatif à la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage intercommunales et du terrain familial intercommunal situés à Tournan-en-Brie	78 735,00 euros HT 94 482,00 euros TTC Nouveau montant annuel du marché 166 410,00 euros HT 199 692,00 euros TTC
118/2020	Signature de l'avenant n°4 au marché de travaux 19M010 avec la société RENOVIMMO relatif à l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Tournan-en-Brie - Lot n°2 - Modules préfabriqués	985,00 euros HT 1 182,00 euros TTC Nouveau montant du marché 839 109,00 euros HT 1 006 930,80 euros TTC
119/2020	Signature de l'avenant n°5 au marché de travaux 19M010 avec la société RENOVIMMO relatif à l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Tournan-en-Brie - Lot n°2 - Modules préfabriqués	950,00 euros HT 1 140,00 euros TTC Nouveau montant du marché 840 059,00 euros HT 1 008 070,80 euros TTC
120/2020	Signature de l'avenant n°2 au marché 19M015 avec la société SIGNATURE relatif à la création de liaisons douces sur le territoire de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts - Lot n°6 - Signalisation horizontale et verticale	1 672,00 euros HT 2 006,40 euros TTC Nouveau montant du marché 129 315,72 euros HT 155 178,86 euros TTC
121/2020	Signature de l'avenant n°4 au marché 19M015 avec la société ROUTES ET CHANTIERS MODERNES relatif à la création de liaisons douces sur le territoire de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts - Lot n°1 - VRD Terrassement liaison F1/L2	20 297,60 euros HT 24 357,12 euros TTC Nouveau montant du marché 689 215,96 euros HT 827 059,15 euros TTC
122/2020	Signature de l'avenant n°4 au marché 19M015 avec la société ROUTES ET CHANTIERS MODERNES relatif à la création de liaisons douces sur le territoire de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts - Lot n°2 - VRD Terrassement liaison O3	1 907,40 euros HT 2 288,88 euros TTC 792 980,98 euros HT 951 577,18 euros TTC
123/2020	Signature du renouvellement du contrat avec EDF collectivités relatif à la fourniture d'électricité pour l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Lésigny	3 913,37 euros HT

Numéro d'acte	Objet	Dépenses engagées
124/2020	Signature du renouvellement du contrat avec EDF collectivités relatif à la fourniture d'électricité pour l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Tournan-en-Brie	4 395,75 euros HT
125/2020	Désignation de l'entreprise SECU PROTECTION pour la mission de sécurisation du chantier de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Tournan-en-Brie	2 038,38 euros HT 2 446,06 euros TTC
126/2020	Signature du contrat avec la société AHRB relatif à la dératisation des ZAE Ampère et Mare Pinçon intercommunales situées à Gretz-Armainvilliers pour l'année 2021	750,00 euros HT 900,00 euros TTC
127/2020	Prise en charge financière des dépenses communes supportées par l'entreprise MV BATIMENT liées au report de la reprise des travaux de la construction de la salle de gymnastique intercommunale située à Lésigny	246,27 euros HT 295,52 euros TTC Nouveau montant du marché 1.005.731,44 euros HT 1.206.877,73 euros TTC
128/2020	Signature des avenants et ordres de services au marché de travaux n°19M005 avec les 13 titulaires des marchés relatifs au report de la reprise et prolongation du délai des travaux dans le cadre de la construction d'une salle de gymnastique intercommunale située à Lésigny	-
129/2020	Intégration du terrain familial intercommunal à la régie d'avances et de recettes pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyages intercommunales	-
001/2021	Signature avenant n°1 à la convention de dotation au Fonds de Résilience Ile-de-France et collectivités	-
002/2021	Signature d'un contrat avec la société BERTELE relatif à la visite périodique et l'entretien de la tribune télescopique du dojo intercommunal situé à Ozoir-la-Ferrière	1 900,00 euros HT 2 280,00 euros TTC
003/2021	Signature de l'avenant n°5 au marché 19M010 avec la société COLAS IDFN relatif au marché de travaux pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Tournan-en-Brie - Lot n°1 - VRD	7 075,00 euros HT 8 490,00 euros TTC
004/2021	ANNULE ET REMPLACE la décision n°116/2020 portant signature de l'avenant n°3 au marché 17M0001 avec la société DM SERVICES relatif à la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage intercommunales et du terrain familial intercommunal	45 928,75 euros HT 55 114,50 euros TTC Nouveau montant du marché 133 603,75 euros HT 160 324,50 euros TTC
005/2021	Portant sur le remboursement de frais de réparation suite à un sinistre automobile intervenu dans la ZAE Ampère intercommunale située à Gretz-Armainvilliers	453,50 euros TTC
006/2021	Signature du renouvellement du contrat relatif à la mise à disposition de personnel avec l'association Travail Entraide pour le relais emploi intercommunal situé à Gretz-Armainvilliers	1 700,40 euros TTC
007/2021	ANNULE ET REMPLACE la décision n°125/2020 portant sur la désignation de l'entreprise SECU PROTECTION pour la mission de sécurisation du chantier de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Tournan-en-Brie	2 681,88 euros HT 3 218,26 euros TTC

Numéro d'acte	Objet	Dépenses engagées
008/2021	Signature d'un avenant au marché 20M002 avec l'entreprise SCE relatif à la réalisation d'un diagnostic de zone humide entre le pied du talus nord de la RN4 et le plan d'eau voisin sur la commune de Gretz-Armainvilliers	1 500,00 euros HT 1 800,00 euros TTC
009/2021	Autorisation de signature du contrat avec la société SEPUR relatif au nettoyage des ZAE intercommunales situées à Gretz-Armainvilliers pour l'année 2021	7 200,00 euros TTC ramassage hebdomadaire des corbeilles 5 478,00 euros TTC balayage mécanisé mensuel des ZAE Ampère et Mare Pincon
010/20211	Désignation de l'entreprise ENOMFRA pour la prestation de réalisation d'études géotechniques dans le cadre de l'étude préliminaire d'un demi échangeur sur la Route Nationale 4 au niveau des ZAE intercommunales situées à Gretz-Armainvilliers et de l'amélioration des accès routiers	4 650,00 euros HT 5 580,00 euros TTC
011/2021	Signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société D2X pour les phases validation ESQ, APS, APD et post APD du centre nautique intercommunal	9 600,00 euros HT 11 520,00 euros TTC
012/2021	Signature d'un contrat avec la société TT GEOMETRES EXPERTS relatif à la mission d'études topographiques dans le cadre de la réalisation d'études préliminaires d'un demi échangeur sur la Route Nationale 4 au niveau des ZAE intercommunales située à Gretz-Armainvilliers	7 700,00 euros HT 9 240,00 euros TTC
014/2021	Signature d'un avenant au contrat d'assurance pour adjonction du bâtiment intercommunal de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Tournan-en-Brie	265,00 euros TTC.
015/2021	Signature d'un contrat avec la société AFONE MONETICS pour la location d'un terminal de paiement électronique dédié à la régie d'avances et de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située sur la commune de Lésigny	204,00 euros HT (par an)
016/2021	Signature d'un contrat avec la société AFONE MONETICS pour la location d'un terminal de paiement électronique dédié à la régie d'avances et de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale et du terrain familial situés sur la commune de Tournan-en-Brie	204,00 euros HT
017/2021	Renouvellement de l'adhésion pour 2021 à l'Assemblée des Intercommunalités de France	4 862,34 euros
018/2021	Signature d'un contrat avec le cabinet Quadra relatif à la mission d'assistance pour le recrutement d'un directeur des finances et de la prospective financière	11 000,00 euros HT
019/2021	Signature d'un contrat avec la société CULLIGAN pour l'entretien périodique de l'adoucisseur du dojo intercommunal situé à Ozoir-la-Ferrière	338,00 euros HT 405,60 euro TTC
020/2021	Signature d'un contrat avec le bureau d'étude B&L Evolution pour l'élaboration d'un plan air renforcé	2 520,00 euros TTC
021/2021	Signature d'un contrat d'entretien annuel de l'éclairage public des ZAE Intercommunales situées à Gretz-Armainvilliers avec la Société Bouygues Energies et Services pour l'année 2021	1 599,50 euros HT 1 919,40 euros TTC

Numéro d'acte	Objet	Dépenses engagées
022/2021	Désignation de la société CHABANNE Architecte pour le marché portant sur la mission de maîtrise d'œuvre de la construction d'un centre aquatique intercommunal	1.078.200,00 euros HT 1.293.840,00 euros TTC
023/2021	Remboursement de frais de réparation suite à un sinistre automobile intervenu dans la ZAE Ampère intercommunale située à Gretz-Armainvilliers	243,00 euros TTC
024/2021	Désignation de la société BEAC pour le marché n°21M001 pour l'assurance « Dommages Ouvrage » et « Tous Risques Chantiers » pour la construction d'une salle de gymnastique intercommunale située à Lésigny	Assurance « Dommages Ouvrages » 30 128,82 euros TTC Tous Risques Chantiers 8 696,11 euros TTC
025/2021	Renouvellement du contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines avec la société CIRIL SAS	662,15 euros HT 794,58 euros TTC
026/2021	Signature d'un avenant au contrat avec la société VERISURE SECURITAS DIRECT pour la télésurveillance du dojo intercommunal situé à Ozoir-la-Ferrière	3 euros TTC mensuels pour la télésurveillance 116,22 euros TTC pour la fourniture et l'installation du matériel
027/2021	Signature de l'avenant n°6 au marché 19M010 avec la société COLAS IDFN relatif aux travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale située à Tournan-en-Brie	-
029/2021	Signature d'un contrat avec Monsieur Olivier Durin, relatif à la réalisation du magazine intercommunal de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts	1 044,00 euros TTC
031/2021	Signature de la convention de mise à disposition et d'entretien n°10 relative à l'aménagement de la liaison douce O3, située sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière, sur les emprises appartenant à la Résidence du Clos de la Vigne	-

DELIBERATION N°003/2021

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Oneto, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts relatif à la désignation des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°014/2020 en date du 9 juillet 2020 portant sur la création de onze commissions thématiques intercommunales au sein de la Communauté de communes Les Portes briardes;

Vu la délibération n°039/2020 en date du 16 juillet 2020 portant sur l'élection des membres des commissions thématiques intercommunales au sein de la Communauté de communes Les Portes briardes ;

Vu l'article 41 du Règlement Intérieur de la Communauté de communes adopté par délibération n°054/2020 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2020 ;

Vu le courrier de Monsieur Joseph Garcia en date du 1^{er} février 2021, qui fait part de la démission de son mandat de conseiller municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière qui entraîne son remplacement au sein du Conseil communautaire ;

Vu la délibération n°001/2021 en date du 30 mars 2021 portant sur l'installation d'un nouveau conseiller communautaire ;

Considérant l'installation effective de Monsieur Sylvain Montausier et son courriel en date du 14 mars 2021 acceptant de participer aux commissions de son prédécesseur ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour les noms des membres des commissions thématiques intercommunales (Développement économique et emploi, Equipements sportifs et Transports et liaisons douces) ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 16 mars 2021 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- **Approuve la composition des 3 commissions thématiques intercommunales suivantes :**

Commission : Développement économique et emploi
Michel PAPIN
Chantal BOURLON
Christine FLECK
Alain GREEN
Dominique BENOIT
Anne-Laure FONTBONNE
Sylvain MONTAUSIER

Commission : Equipements sportifs
Christine FLECK
Josyane MELEARD
Madani KHALOUA
Isabelle LENOIR
Benoit SCHMIT
Anne-Laure FONTBONNE
Sylvain MONTAUSIER

Commission : Transports et liaisons douces
Claude MONGIN
Patrick VORDONIS
Jean-Claude DEBACKER
Alain GREEN
Sophie CHABANON-DEGUELLE
Anne-Laure FONTBONNE
Sylvain MONTAUSIER

- **Dit que la composition des autres commissions thématiques intercommunales reste inchangée.**

DELIBERATION N°004/2021

OBJET : CRÉATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) CHARGÉE D'EXAMINER LES CONTRATS EN FORME DE D.S.P.

Le Conseil communautaire,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-François Oneto, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, relatif à la création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 1411-2 et suivants ,

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI3737 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant qu'il y a lieu de créer une Commission de Délégation de Service Public à titre permanent pour la durée du mandat ;

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ou son représentant et que le Conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein à la représentation proportionnelle ;

Considérant que la liste présentée satisfait à la représentation proportionnelle des membres du Conseil communautaire ;

Considérant qu'en application de l'article L .2121-21 du code général des collectivités territoriales, les membres de la commission sont élus au scrutin secret de liste sauf accord unanime contraire ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres élus de la commission de délégation de service public ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 16 mars 2021 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- **Approuve la création de la Commission de Délégation de Service Public à titre permanent, pour la durée du mandat ;**
- **Procède à un vote à main levée suite à l'accord unanime des membres du Conseil communautaire ;**
- **Procède à l'élection des membres de la CDSP selon la liste de titulaires et de suppléants présentée et proposée en date du 22 mars 2021 ;**
- **Dit que la liste présentée et proposée en date du 22 mars 2021 satisfait à la représentation proportionnelle ;**

- Approuve la composition de la Commission de Délégation de Service Public suivante :

Titulaires	Suppléants
Laurent GAUTIER	Eva LONY
Jean-Paul GARCIA ROBIN	Claude MONGIN
Michel PAPIN	Guy DESAMAISON
Christine FLECK	Anne-Laure FONTBONNE
Sylvain MONTAUSIER	Bruno WITTMAYER

DELIBERATION N°005/2021

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES MODULES DE L'AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LESIGNY

Le Conseil communautaire,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-François Oneto, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, relatif à la demande de subventions pour les travaux de rénovation des modules de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage, située sur la commune de Lésigny ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ;

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI3737 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/DDT/SHRU/24 du 20 juillet 2020 portant approbation du schéma départemental révisé d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Seine-et-Marne pour la période 2020 - 2026 ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux de rénovation des modules de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage, située sur la commune de Lésigny, pour répondre aux problèmes de condensation et d'étanchéité des toitures ;

Considérant que les travaux doivent être engagés dès 2021 ;

Considérant le montant prévisionnel des travaux estimé à 70 000 euros HT soit 84 000 euros TTC ;

Considérant que la Communauté de communes est vigilante sur la qualité de ses ouvrages et sur les dépenses engagées pour leur réalisation, il est nécessaire que le Président dispose d'une délibération lui permettant de solliciter toutes les aides publiques mobilisables sur ce projet ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 19 janvier 2021 pour engager les travaux de rénovation en 2021 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 16 mars 2021 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- **Autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières nécessaires notamment dans le cadre du Plan de relance, à la réalisation des travaux de rénovation des modules de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage, située sur la commune de Lésigny ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.**

DELIBERATION N°006/2021

OBJET : AVENANT N°2 MODIFICATIF DE LA CONVENTION INTITULÉE « POUR LA VIABILISATION DE LA VOIE COMMUNALE N°2 DE LA COMMUNE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS »

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Michel Papin, vice-président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en charge du développement économique et de l'emploi, relatif au projet d'avenant n°2 modificatif de la convention intitulée « pour la viabilisation de la voie communale n°2 de la commune de Gretz-Armainvilliers » ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5214-16 et suivants ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 64 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°043/2016 du Conseil communautaire en date du 6 décembre 2016 portant sur le transfert de la compétence relative aux zones d'activités économiques communales au 31 décembre 2016 et à la détermination des zones d'activités économiques concernées par le transfert ;

Vu la délibération n°003/2020 du Conseil communautaire en date du 2 mars 2020 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 de la convention intitulée « pour la viabilisation de la voie communale n°2 de la commune de Gretz-Armainvilliers », entre la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, la commune de Presles-en-Brie et la société Prologis ;

Vu la convention intitulée « pour la viabilisation de la voie communale n°2 de la commune de Gretz-Armainvilliers », conclue initialement entre les communes de Gretz-Armainvilliers et de Presles-en-Brie et la société Prologis, signée le 18 mars 2015 ;

Vu la délibération n°003/2020 en date du 2 mars 2020 portant approbation de l'avenant n°1 modificatif des articles 8 et 9 de la convention intitulée « *pour la viabilisation de la voie communale n°2 de la commune de Gretz-Armainvilliers* » ;

Considérant qu'à l'unanimité, le COPIL du 10 mars 2021 a décidé de retenir le demi-échangeur « dérogatoire » et d'établir un deuxième avenant à la convention tripartite précisant les délais de réalisation de l'ouvrage, à l'appui du planning annexé ;

Considérant que la convention tripartite est ainsi prolongée de cinq ans en tout, soit un an pour le 1^{er} avenant auquel s'ajoute quatre ans pour le 2^{ème} avenant, les autres dispositions restent inchangées ;

Considérant que la réalisation de l'ouvrage s'inscrit dans le cadre de la compétence en matière de « transfert des zones d'activités économiques », pour la part des travaux et des études réalisés sur le territoire de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, la charge financière induite sera retenue sur les attributions de compensation de la commune de Gretz-Armainvilliers après évaluation en CLECT selon les modalités de répartition inscrites dans la convention tripartite, au prorata des surfaces des ZAE de Gretz-Armainvilliers et de Presles-en-Brie pour les travaux, et à parts égales entre les deux communes pour les études ;

Considérant l'accord entre le Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, le maire de Presles-en-Brie et le vice-président de Prologis de prolonger de cinq ans la durée de la convention et d'y annexer le planning réalisé par le bureau d'études SCE ;

Considérant le projet d'avenant annexé ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 16 mars 2021 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- **Approuve l'avenant n°2 modificatif des articles 8 et 9 de la convention intitulée « pour la viabilisation de la voie communale n°2 de la commune de Gretz-Armainvilliers », entre la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, la commune de Presles-en-Brie et la société Prologis ;**
- **Dit que la convention est prolongée de cinq ans en tout soit, un an pour le 1^{er} avenant auquel s'ajoute quatre ans pour le 2^{ème} avenant, l'échéance de la convention est ainsi fixée au 18 mars 2025 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;**
- **Précise que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Maire de Presles-en-Brie et Monsieur le vice-président de la société Prologis pour signature.**

DELIBERATION N°007/2021

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION D'UN EMPLOI RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS, CATEGORIE B, FILIERE ADMINISTRATIVE

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Oneto, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, relatif à la mise à jour du tableau des emplois de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts et à la création d'un emploi relevant du cadre d'emploi des rédacteurs, catégorie B, filière administrative ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI3737 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2021 adopté par délibération n°063/2020 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2020 ;

Considérant le départ en retraite d'un agent gestionnaire des ressources humaines et de la comptabilité, que les besoins et l'organisation des services nécessitent la création d'un emploi pour intégrer les ressources nécessaires à l'évolution de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Considérant que la dépense sera inscrite au Budget primitif 2021 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 16 mars 2021 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- **Accepte la création d'un emploi relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, catégorie B, filière administrative, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021 ;**
- **Modifie le tableau des emplois intercommunaux à compter du 1^{er} avril 2021 comme suit :**

Tableau des emplois de la Communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts au 1^{er} avril 2021

Cadre d'emplois	Filière	Libellé du ou des grades chaque cadre d'emplois	Nombre d'emplois créés	Pourvus	Vacants
Attaché	Administrative	attaché, attaché principal	6	5	1
Rédacteur	Administrative	rédacteur, rédacteur principal 2e classe, rédacteur principal 1e classe	2	1	1
Adjoint administratif	Administrative	adjoint Administratif, adjoint administratif principal 2 ^e classe, adjoint administratif principal 1e classe	7	6	1
Ingénieur	Technique	ingénieur, ingénieur principal 1e classe, ingénieur principal 2e classe	1	-	1
Technicien	Technique	technicien, technicien principal 2 ^e classe, technicien principal de 1e classe	1	1	-
Adjoint technique	Technique	adjoint technique, adjoint technique principal 2 ^e classe, adjoint technique principal 1e classe	1	1	-
Total des emplois au 1^{er} avril 2021			18	14	4

- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021.**

DELIBERATION N°008/2021

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES / HOMMES 2020

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Oneto, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, relatif à la présentation du rapport annuel 2020 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment les articles 61 et 77 ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 16 mars 2021 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **Prend acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté pour l'année 2020.**

DELIBERATION N°009/2021

OBJET : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Guy Desamaison, vice-président en charge des finances et de la comptabilité ;

Vu les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales par lequel le débat d'orientation budgétaire est rendu obligatoire dans les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la loi de finances n°2018-32 en date du 22 janvier 2018 portant sur la programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget primitif ;

Considérant que les conditions dans lesquelles se déroule ce débat sont prévues par le règlement intérieur du Conseil communautaire adopté par délibération n°054/2020 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2020 ;

Considérant l'exposé du rapport des orientations budgétaires reprenant le contexte général d'élaboration du budget 2021, la loi de finances de l'Etat pour 2021, la situation financière des collectivités locales pour 2020, l'analyse financière de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, les principales orientations budgétaires 2021 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 16 mars 2021 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « finances-comptabilité » réunie le 22 mars 2021 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- **Prend acte de la communication aux membres du Conseil communautaire du rapport d'orientation budgétaire ;**
- **Dit que le Conseil communautaire a débattu des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet ;**
- **Vote le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire du Budget primitif 2021.**

DELIBERATION N°010/2021

OBJET : FIXATION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Guy Desamaison, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif à la fixation libre des attributions de compensation ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C en son paragraphe V 1° bis ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°059/2014 du Conseil communautaire en date 16 décembre 2014 relative au passage au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Vu la délibération n°005/2015 du Conseil communautaire en date du 11 février 2015 relative à l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2015 ;

Vu la délibération n°029/2015 du Conseil communautaire en date du 10 novembre 2015 relative à l'attribution de compensation définitive pour l'année 2015 ;

Vu la délibération n°049/2017 du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2017 relative à l'attribution de compensation définitive pour l'année 2017 ;

Vu la délibération n°058/2018 du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2018 relative à l'attribution de compensation définitive pour l'année 2018 ;

Vu la délibération n°058/2019 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2019 relative à l'attribution de compensation définitive pour l'année 2019 ;

Vu le rapport de CLECT en date du 10 septembre 2019 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 16 mars 2021 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « finances-comptabilité » réunie le 22 mars 2021 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- **Approuve les montants des attributions de compensation comme suit :**

Commune	AC 2021
Ozoir-la-Ferrière	3 533 835,92 €
Gretz-Armainvilliers	2 137 689,37 €
Tournan-en-Brie	1 881 121,69 €
Lésigny	406 441,00 €
Férolles-Attilly	62 583,00 €
	8 021 670,98 €

- **Soumet au vote des communes les montants d'attribution de compensation ci-dessus au titre de l'année 2021 et des années suivantes, sauf cas de nouveaux transferts de charges, en application de la procédure de fixation libre visée par les dispositions du code général des impôts précitées ;**
- **Précise que les attributions de compensation ainsi modifiées feront l'objet d'un versement par douzième chaque année ;**
- **Dit que chaque commune membre doit délibérer à la majorité simple pour approuver la modification des attributions de compensation ;**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h00.

Christine Fleck
Secrétaire de séance

